



2024

BUDGET PRIMITIF
NOTE DE
PRESENTATION

Mairie de Citry

Vote du Budget le 11 avril 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL

I- La section de fonctionnement.....	03
II- La section d'investissement.....	07

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

CADRE GENERAL DU BUDGET 2024

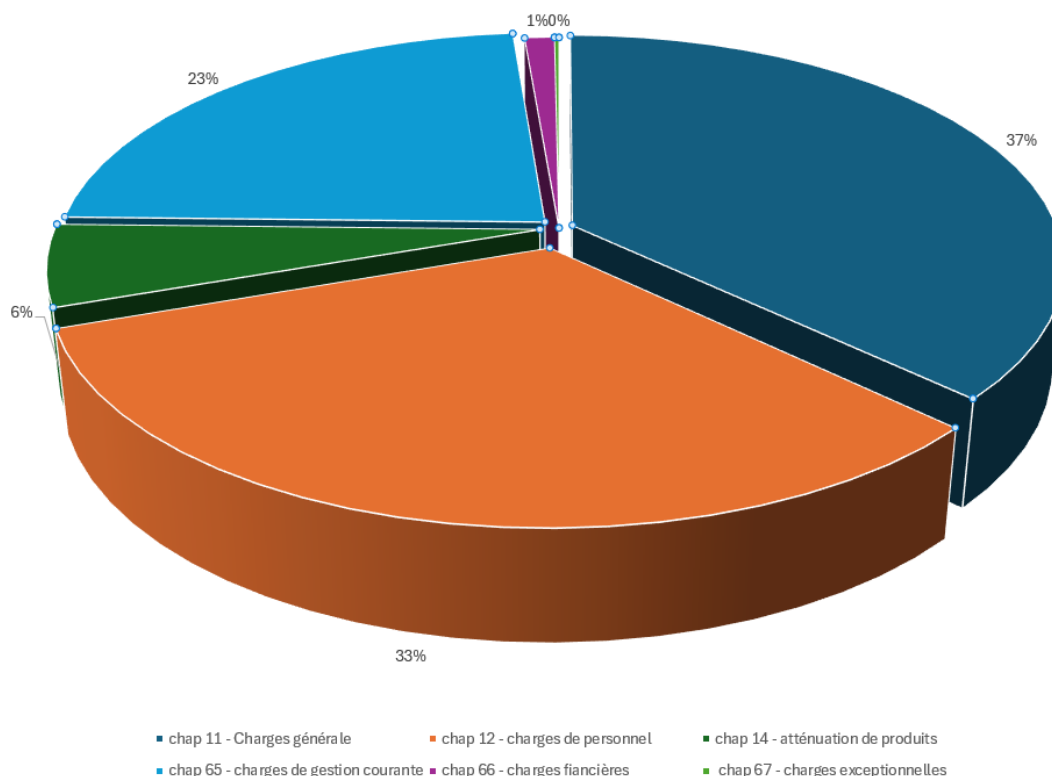
Le budget 2024 est établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau et une qualité de services rendus aux habitants, et en investissant les résultats antérieurs dans les projets de la collectivité.

PRESENTATION SYNTHETIQUE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	BP 2024
Chapitre 11 charges à caractères général	293 001 €	284 015 €
<i>60 Achat</i>	<i>57 000 €</i>	<i>56 000 €</i>
<i>61 Services extérieurs</i>	<i>182 000 €</i>	<i>180 800 €</i>
<i>62 Autres services extérieurs</i>	<i>49 701 €</i>	<i>42 215 €</i>
<i>63 Impôts et taxes</i>	<i>4 300 €</i>	<i>5 000 €</i>
Chapitre 12 charges de personnel	236 000 €	250 100 €
Chapitre 14 atténuation de produits	43 738 €	43 738 €
Chapitre 65 charges gestion courante	168 002 €	178 694 €
Chapitre 66 charges financières	12 500 €	8 855 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	1 287,70 €	1 331.65 €
Total dépenses réelles	756 791.70 €	766 733.65 €
Chapitre 23 virement à la section d'investissement	96 393.63 €	147 426.18 €
Chapitre 42 : ope ordre de transferts	2 263 €	2 263 €
TOTAL DEPENSES	853 185.33 €	916 422.83 €

RECETTE	BP 2023	BP 2024
Chapitre 70 Ventes Produits	36 600 €	43 200 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	68 072 €	100 072 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	264 500 €	301 500 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	266 517 €	215 243.80 €
Chapitre 75 Autres produits	22 500 €	23 600 €
Chapitre 76 Produits Financiers	1 €	1 €
Chapitre 77 Produits Spécifiques	300 €	300 €
Total recette réelles	658 490 €	683 916.80 €
Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	194 695.33 €	232 506.03 €
TOTAL RECETTES	853 185.33 €	916 422.83

Dépenses de fonctionnement



LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement sont légèrement en augmentation (1.31 %) et s'élèvent à 766 733.65 euros €. Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 916 422.83 € dont 147 426.18 € de virement à la section d'investissement.

Chapitre 11 - Charges à caractère général

Le chapitre **Achats et variation de stock** comprend les charges afférentes à l'Énergie, les contrats de maintenance et les différents achat de petit matériel et d'entretien courant. Ils sont en baisse d'environ 5 % par rapport au BP 2023. Malgré les diverses augmentations du prix de l'énergie, la commune prend le parti de réduire les coûts afin de pallier aux dépenses en investissements qui seront conséquentes cette année.

Les **Services extérieurs** ont été ajustés au besoin de la collectivité et votés en baisse.

Chapitre 12 – Charges de personnel

Ce chapitre est en augmentation par rapport au BP 2024. Sont pris en compte les augmentations d'indices, revalorisations indiciaires, le recrutement d'un responsable du périscolaire.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre est stable. Une ligne de 43 738 euros est positionnée pour la participation de la commune au redressement des finances publiques. A ce jour nous n'avons pas de notification mentionnant son retrait.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est voté en augmentation en raison de l'augmentation des enfants au SIRPI, le montant de traitement des dépôts sauvages.

Chapitre 66 – Charges financières

Remboursement des emprunts avec des intérêts à taux variables.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre est dédié aux ajustements de facturation ou annulation de recettes.

PROPOSITION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

TOTAL 5 000 €

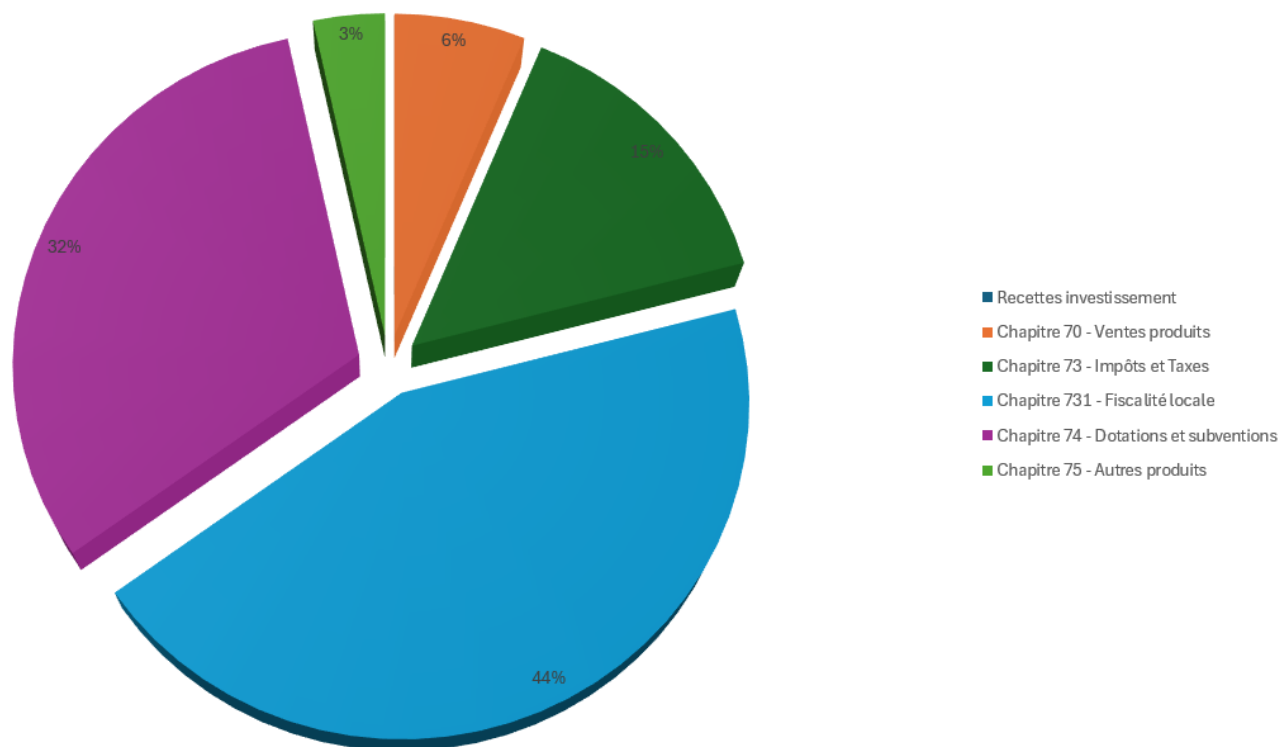
ASSOCIATIONS DE CITRY			
	Subventions perçues 2023	Demandes 2024	Avis du conseil municipal
Amicale des Anciens Combattants	300 €	150 €	150 €
Comité des fêtes de Citry	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Association Livre O'Vert	100 €	100 €	100 €
Association Sports et Loisirs de Citry	Pas de demande	200 €	200 €
Association Friends Music Band	300 €	400 €	400 €
MAM les Petits Aventuriers	2 000 €	4 000 €	4 000 €
Association Sympattitude	100 €	Pas de demande	
Association des ressortissants Catchem	100 €	Pas de demande	
Totaux Mairie	4 400 €	4 350 €	4 350 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
	Subventions perçues 2023	Demandes 2024	Avis du conseil municipal
Association sportive Collège des Glacis	150 €	150 €	150 €
Association des Jeunes sapeurs-pompiers de la ferté sous Jouarre	150 €	200 €	200 €
Association Boucle de la Marne	300 €	150 €	150 €
Association la Perche Fertoise	Pas de demande	150 €	150 €
Association Alliance musicale	300 €	Pas de demande	
Totaux Mairie	900 €	650 €	650 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Les recettes réelles de fonctionnement sont légèrement en hausse (3.86%) et s'élèvent à 683 916.80 €. Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 916 422.83 € dont 232 506.03 € d'excédents antérieurs reportés.

Recettes de fonctionnement



Chapitre 70 – Ventes de produits des services

Les ventes des services sont votées sur une base stable, légèrement plus haute pour tenir compte du réalisé 2023.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre ont été votées sur une base stable, légèrement plus haute pour tenir compte du réalisé 2023.

Chapitre 731 – Fiscalité locale

Les recettes de ce chapitre ont été votées légèrement à la hausse compte tenu de l'augmentation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Proposition en légère augmentation en tenant compte du réalisé 2023.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les revenus des immeubles restant stables, il est proposé de reconduire les recettes 2023 avec une légère augmentation.

PRESENTATION SYNTHETIQUE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP2023	BP2024
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	29 700 €	31 913.72 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	50 000 €	55 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	143 000 €	197 400 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	365 000 €	426 883.40 €
Total Dépenses Réelles	587 700 €	686 197 .12 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	1 380 €	0 €
Chapitre 001 Déficit en investissement reporté	79 396.10 €	64 652.26 €
Dépenses de l'exercice	668 476.10 €	775 849.38 €

RECETTES	BP2023	BP2024
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	95 527.10 €	96 628.53 €
<i>10222 FCTVA</i>	<i>1 609 €</i>	<i>6 976.27 €</i>
<i>10226 Taxe d'aménagement</i>	<i>5 000 €</i>	
<i>1068 Excédent de fonctionnement</i>	<i>88 918.10 €</i>	<i>89 652.26</i>
Chapitre 13 Subventions d'investissement	272 912.37 €	329 531.67 €
Chapitre 16 Emprunts en euros	200 000 € non réalisé	200 000 €
Total recettes réelles	568 439.47 €	626 160.20 €
021 Virement de la section de fonctionnement	96 393.03 €	147 426.18 €
040 Opération d'ordre transf entre sections	2 263 €	2 263 €
041 Opérations patrimoniales	1 380 €	/
TOTAL RECETTES	668 476.10 €	775 849.38 €

L'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse et s'élèvent à 686 197.12 €. Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 775 849.38 € et tiennent compte du déficit de 64 652.26 € de l'exercice 2023.

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt

Les annuités d'emprunt ont légèrement augmenté car un nouvel emprunt est envisagé pour financer les travaux de couverture de la toiture sud de l'église.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Les frais d'étude relatifs aux différents travaux prévus, le contrat rural comprenant les 3 projets ci-dessous.*

Chapitre 21 – Immobilisations incorporelles

Il s'agit des investissements matériels ou terrains pour la commune.

■ *Contrat Rural comprenant 3 projets dont :

Tavaux de couverture de l'Eglise :

Eglise de Citry Dépenses : 251 833 € HT Recettes : DRAC 73 991 € Département 53 957.79 €	Toiture Sud de l'Eglise Nous sommes dans l'attente du montant donné à la Région
Mairie de Citry Dépenses : 64 795.32 € HT Recettes : Département 19 438.60 €	Toiture de la mairie
Rue de la Mousselle Dépenses : 79 300 € HT Recettes : Département 23 790 €	Réfection de la rue de la Mousselle

■ Autres projets

Domaine ou secteur	Enveloppe TTC	Informations complémentaires
Toiture logements sociaux	46 929.42 €	En attente réponse de la demande de subvention à la DETR
Rue de Chevaudrie	32 534.40 €	Réfection de la voirie
Changement des luminaires dans la mairie en LED	1492.13 €	
Carte communale	4 200 €	Le plan sera installé sur la place de l'église
Achat d'une 2ème cage de foot, basket, hand	4 281.60 €	
Achat d'un nouveau tableau numérique pour la classe de CE2	5 400 €	

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

Les recettes réelles d'investissement sont principalement constituées de la récupération du FCTVA 2022, des subventions demandées dans le cadre du contrat rural et la DETR et du virement de la section de fonctionnement.

Chapitre 10 – Dotations et fonds de réserves

Ce chapitre est principalement alimenté par la récupération du FCTVA 2022 et l'excédent de fonctionnement.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Comme vu précédemment la totalité des ressources mobilisables sont versées à l'investissement.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Emprunt envisagé pour financer les travaux d'investissements

ETAT DES EMPRUNTS EN COURS

Banques	Date d'obtention	Montant initial en euros	Capital restant dû avant échéance en euros	ANNUITE 2024 En euros			TAUX	Durée	Fin des Prêts
				Amortissement	Intérêt	Total			
Crédit agricole	Mars 2006	142 000	23 376.77	7 516.69	846.70	8 363.39	Révisable option Euribor	20 ans	30/03/2026
Caisse des Dépôts	Juillet 2007	118 728	58 693.63	4 816.09	2 347.75	7 163.84	Variable à 2%	25 ans	01/08/2033
Caisse des Dépôts	Juillet 2007	230 374	105 566.11	9 080.94	3 166.98	12 247.92	Variable à 1%	25 ans	01/08/2033